



Aide aux collégiens



Les conditions pour en bénéficier ?

- Vous résidez en Tarn-et-Garonne
- Votre enfant est scolarisé dans une classe niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire dans un des établissements suivants :
 - collège public ou privé sous contrat ou suit un enseignement à distance (CNED)
 - lycée professionnel public ou privé pour les 3^{ème} prépa-métiers seulement
 - lycée agricole public ou privé ou maison familiale rurale pour les 4^{ème} et 3^{ème}
- Votre enfant est boursier de l'Education nationale (échelon 2 = 294 € ou échelon 3 = 459 €)
- Votre enfant est interne dans un collège public ou privé de Tarn et Garonne (boursier ou pas)

Comment effectuer la demande en ligne pour chaque collégien ?

- Se rendre sur le site du Conseil départemental : **ledepartement.fr/mes services/démarches et demandes de subventions/aides aux collégiens**
- **vous avez un compte** : connectez-vous en reprenant votre identifiant et mot de passe
- **1^{ère} demande** : créer votre compte et penser à bien noter votre identifiant et votre mot de passe ; à réception du courriel du Conseil départemental, cliquer sur le lien indiqué et saisir la demande
- **dans les 2 cas**, munissez-vous des pièces obligatoires au verso sous format : pdf, .doc, etc ou capture d'écran photo :